ACPQ
COLLÉGIAL PRIVÉ

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

APPEL DE CANDIDATURES 2025-2026

Enseignement supérieur Québec

OBJECTIFS

Les établissements d'enseignement collégial contribuent grandement au développement du potentiel culturel du Québec par la qualité de la formation offerte et le renouvellement du savoir et des pratiques dans les domaines artistique et culturel. Il importe à la fois de favoriser le rayonnement international de ces institutions de formation et de s'assurer de l'internationalisation de la formation des étudiants québécois en leur offrant des occasions d'immersion à l'étranger.

Le programme de soutien aux activités artistiques et culturelles offre un soutien financier aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement collégial privés pour la réalisation d'échanges internationaux de courte durée dans le domaine de la formation artistique et culturelle.

Ces échanges doivent viser la réalisation conjointe d'une activité (production, événement ou spectacle) par une équipe composée d'étudiants québécois, encadrés par des professeurs ou professionnels de leur établissement d'attache, en collaboration avec un partenaire étranger.

Dans le cadre de ce programme, l'Association des collèges privés du Québec dispose de 3 000 $ pour l'année 2025-2026.

DÉFINITION :

Étudiant québécois

En vertu de ce programme, la définition d'un étudiant québécois est la même que celle utilisée dans le Règlement sur la définition de résident du Québec.

Clientèle cible

Le Programme s'adresse aux étudiants inscrits dans un programme collégial au sein d'un collège privé agréé aux fins de financement.

Les projets peuvent être soumis dans les domaines suivants :

Aménagement	Urbanisme et design	Mode
Animation 3D	Dessin animé	Multimédia
Photographie	Musique et chanson	Cinéma
Vidéo	Beaux-arts	Danse
Théâtre	Cirque	Muséologie
Écriture et poésie		

MODALITÉS ET DURÉE DE L'ÉCHANGE

Les établissements d'enseignement collégial doivent déposer les candidatures auprès de l'ACPQ qui procède à l'évaluation des dossiers.

Un même établissement ne peut présenter plus de deux demandes par année. Ce programme ne permet pas de financer :

- des séjours de type tourisme culturel, c'est-à-dire un séjour composé de visites de plusieurs sites ou musées;
- un séjour ne comportant que la participation à des événements artistiques ou culturels;
- un stage d'apprentissage linguistique.

Le programme proposé pour la réalisation du séjour doit comporter un minimum de sept jours d'activités reliées à l'un ou l'autre des domaines admissibles.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Un collège qui désire soumettre une candidature dans le cadre de ce programme doit transmettre à l'ACPQ, au plus tard le 11 novembre 2025, le formulaire de candidature, une lettre d'appui du directeur des études ou du directeur adjoint, une lettre du partenaire étranger et un calendrier détaillé des activités.

L'ACPQ transmettra un accusé de réception pour chaque candidature soumise.

FRAIS D'INSCRIPTION

Ce programme ne comporte aucuns frais d'inscription.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les demandes sont évaluées par un comité d'évaluation établi par l'ACPQ en tenant compte des critères suivants :

- production d'une activité artistique ou culturelle
- rayonnement et portée éducative
- pertinence du projet et caractère novateur
- cohérence
- qualité du dossier de présentation
- facultatif : financement d'appui complémentaire

CONFIRMATION DE LA RÉPONSE DU COMITÉ DE SÉLECTION

À la suite de l'analyse des dossiers reçus, l'Organisme confirmera par écrit l'acceptation ou le rejet des projets aux établissements concernés, environ six (6) semaines après la date limite de dépôt.

FINANCEMENT

Le Programme de bourses de soutien aux activités artistiques et culturelles au niveau collégial est financé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

MONTANT ALLOUÉ

Le montant de financement s'élève entre 400 $ et 650 $ par étudiant. L'évaluation est faite en fonction du nombre de projets reçus, du nombre d'étudiants dans les groupes et de la qualité des dossiers reçus.

FRAIS AFFÉRENTS À LA PARTICIPATION

La bourse accordée par le MES permet de couvrir une partie des frais liés au séjour réalisé par l'étudiant. En participant à ce programme, l'étudiant doit s'attendre à assumer une partie des coûts suivants :

- frais pour l'obtention d'un passeport, le cas échéant;
- frais pour les assurances de responsabilité civile et médicale, le cas échéant;
- frais pour le transport vers la destination;
- frais de logement, de repas et de transport lors du séjour;
- autres frais reliés à un séjour réalisé à l'extérieur du Québec.

Veuillez nous faire parvenir votre demande **au plus tard le 11 novembre 2025**
à acpq@acpq.net (**un seul fichier PDF par projet**)

Information

Vous pouvez communiquer avec M. Patrick Bérubé, directeur général de l'Association des collèges privés du Québec, au 514 880-8890 ou à berubep@acpq.net

ASSURANCES

Chaque personne participant au projet doit souscrire à une assurance de responsabilité civile qui la couvre et couvre les actes professionnels et privés pratiqués dans le pays étranger ou dans une autre province ou territoire canadien. Une assurance médicale est également obligatoire pour les destinations internationales. Le collège doit donc s'assurer que tous les étudiants participants ont les couvertures d'assurance nécessaires à la réalisation de leur séjour.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES
2025-2026

ANNEXE I : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Titre du projet	
Établissement	
Pays et ville de l'activité	
Dates de réalisation	
Établissement ou organisme partenaire	

GRANDES LIGNES DU PROJET (200 MOTS MAXIMUM)

RÉPONDANT DU PROJET

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

DOMAINE D'ACTIVITÉS

Aménagement	Urbanisme et design
Mode	Animation 3D
Dessin animé	Multimédia
Photographie	Musique et chanson
Cinéma	Vidéo
Beaux-arts	Danse
Théâtre	Cirque

Muséologie	Écriture et poésie

PARTICIPANTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Étudiants	Programme (numéro et titre
Professeurs	Département ou programme

BUDGET

Coût total du projet	
Ventilation des coûts	
Transport aérien	
Transport terrestre	
Hébergement	
Repas	
Vaccins / visa	
Autre	
Financement	
Subvention demandée dans le cadre du présent programme	
Autres sources de financement (précisez)	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

VEUILLEZ ANNEXER LES PIÈCES SUIVANTES :

- √ Lettre d'appui du directeur des études ou du directeur adjoint
- √ Lettre du partenaire étranger
- √ Calendrier détaillé des activités